



il FO le dire !!!!!



ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE

La mesure d'augmentation générale de 5 points des indices de la catégorie C (et des premiers de la catégorie B qui auraient été dépassés par les C) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

Pour tout le monde, l'augmentation de la cotisation retraite est entrée en vigueur à la même date. Hormis pour les C, c'est donc une nouvelle baisse des traitements nets pour la 5^{ème} année consécutive (0,4 % cette année soit 8 euros mensuels pour un indice 431).

Les discussions sur **la refonte de la grille** (annoncée pour 2017 !) se poursuivent. Les pistes avancées par le ^{Gouvernement} sont loin d'être des pistes de progrès : fin de l'octroi de bonifications pour l'avancement, passages d'une catégorie à l'autre (C en B ou B en A) réduits à la portion congrue...

La fusion de nombreuses régions, ainsi que le projet de loi « NOTRé » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), va nécessairement entraîner pour un certain nombre de Fonctionnaires d'État des mobilités fonctionnelles et/ou géographiques.

La DGAFP est déjà à l'étude de dispositifs pour accompagner ce « plan social » en préparation. A suivre de près.

ACTUALITES FINANCES

Accord sur l'égalité professionnelle à Bercy : En l'absence de signature de la part de Solidaires et de la CGT (FO, la CFDT et la liste UNSA-CFTC étaient pour), cet accord n'est pas valide : les quelques avancées qui y figuraient (30 places de crèches, 20 logements pour les familles mono parentales, relogement dans la journée des agents victimes de violence, autorisation d'absence pour accompagner sa compagne enceinte aux examens médicaux obligatoires de suivi de grossesse) ne verront pas le jour !

Le niveau global du budget action sociale au Ministère est maintenu à 162,5 millions d'euros.

Donc les augmentations sur certains points, sont compensées par des baisses sur d'autres points. La nouvelle répartition des Crédits d'Actions Locales (ex – BIL) fait que 65 départements voient leurs crédits diminuer. Les associations ALPAF et EPAF voient leurs subventions baisser. **Les aides ALPAF** seraient légèrement revalorisées. Les possibilités **d'aides pécuniaires** (attribuées après avis de l'assistante de service social) seraient augmentées, passant de 2 000 € à 3 000 € par dossier. La valeur faciale du **Titre Restaurant** passe à 6 € à compter du 1^{er} mars 2015. La dernière revalorisation datait de 2008 (4,88 € → 5 €). Leur dématérialisation (ici aussi !) est annoncée pour 2016. En parallèle, le prix payé dans les restaurants administratifs sera gelé en 2015.

Enfin, les **plans de qualifications**

ministériels ne sont toujours pas signés pour 2015. L'on nous annonce une nouvelle baisse des possibilités.

ACTUALITES DGFIP

Le nombre de suppressions d'emplois 2015 a été dévoilé en novembre : - 1 934 pour la DGFIP. Et, comme dans la publicité, « ce n'est pas fini ! ». En 2016 et 2017, il y en aura encore ! Pour y faire face, la dématérialisation devient l'alpha et l'oméga.

Le Directeur Général propose même d'imposer une télédéclaration à tous les particuliers d'ici quelques années. On dématérialise même l'accueil : les postes et services de la France entière voient leurs horaires restreints et le redevable est prié d'aller sur « [impots.gouv](http://impots.gouv.fr) » trouver la réponse à sa question. Il faudra aussi bâtir un site « [collectivites.gouv](http://collectivites.gouv.fr) », ces usagers-la semblant moins bien traités (aucun groupe de travail national sur le SPL programme au 1^{er} semestre 2015!).

Pour les oubliés du **régime indemnitaire unifié** le combat continue : les évaluateurs des Domaines n'ont toujours pas obtenu gain de cause et sont même « sortis manu militari » des Directions en « bénéficiant » d'une affectation spéciale. Pour les adjoints en postes comptables, un groupe de travail est annoncé pour mai 2015.

La prime de performance 2014 (résultats 2013), devrait être la dernière perçue : elle sera remplacée par « autre chose » (mais quoi?) en 2015. A suivre.

La DGFIP vient de se faire rappeler à l'ordre par le Défenseur des Droits pour discrimination (pour la plus grande administration d'un Ministère labellisé, cela fait désordre!) : une collègue avait contesté devant lui **la priorité octroyée aux « originaires des DOM »** en matière de mutation. Dossier à suivre pour les prochaines campagnes de mutations.

Les modalités de prise en charge des **frais de déplacement des membres de l'EDR** ont été finalisées par la Direction Générale : le régime aubois actuel, rétabli localement après une intervention FO l'an dernier, sera pérennisé (rattachement au poste le plus proche du domicile).

Syndicat F.O DGFIP 93

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Adresse personnelle (1)

(1) facultatif

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur les revenus

Déclare vouloir adhérer au Syndicat F.O DGFIP

Fait le _____, Signature

FO.DGFIP 93 DDFIP, LOCAL F.O

13 Esplanade Jean Moulin 93009 Bobigny tél. 01 48 96 62 30 P 06 64 93 96 71

Courriel : fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr